

**BUDGET**

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

**Identification des personnes**

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Número de dossier :	R-3549 Phase 2	Période couverte :	De juillet à novembre 2005
Nom de l'intervenant :	Union des consommateurs		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	oui		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :	UC		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Me Eve-Lyne Fecteau	>6	Externe	7712, St-Hubert, Montréal, H2R 2N8
Nom des analystes	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Marc-Antoine Fleury	2	Interne	1000, Amherst, bur.300, Montréal, H2L 3K5
Dany Provençal	1	Interne	1000, Amherst, bur.300, Montréal, H2L 3K5
Nom des témoins experts	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
À déterminer	n/a	n/a	À déterminer
Nom des experts-conseil	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Marc-Antoine Fleury	n/a	Interne	1000, Amherst, bur.300, Montréal, H2L 3K5

<sup>1</sup> Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.<sup>2</sup> Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

## BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.



### Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3549 Phase 2	<b>Période couverte :</b>	De juillet à novembre 2005
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Union des consommateurs		
<b>HONORAIRES</b>			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures)	Audience (demi-journées)	(incl. TPS/TVO admissibles)
Avocats	176,0	50	40 091,41 \$
	case 1 (ref. case 26)	case 6 (ref. case 27)	case 13 (ref. case 30)
Analystes	160,0	50	11 970,00 \$
	case 2 (ref. case 31)	case 7 (ref. case 32)	case 14 (ref. case 35)
Témoins experts	130,0	10	33 113,85 \$
	case 3 (ref. case 36)	case 8 (ref. case 37)	case 15 (ref. case 38)
Experts-conseils	0,0	n/a	- \$
	case 4 (ref. case 41)	case 9 (ref. case 42)	case 16 (ref. case 43)
Coordonnateurs	28,8	0	950,40 \$
	case 5 (ref. case 46)	case 10 (ref. case 47)	case 17 (ref. case 50)
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>494,8</b>	<b>110</b>	<b>86 125,66 \$</b>
	case 11 (somme des cases 1 à 10)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
<b>DÉPENSES</b>			
Type de dépenses			Dépenses
			(incl. TPS/TVO admissibles)
Allocation forfaitaire (% du total des honoraires)			2 583,77 \$
			case 19 (5% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (\$ de déplacement de plus de 100 km)			- \$
			case 20 (ref. case 54)
Dépenses de traduction			- \$
			case 21 (ref. case 55)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>2 583,77 \$</b>
			case 22 (somme des cases 19 à 21)
<b>ENVELOPPE GLOBALE</b>			<b>- \$</b>
			case 23 (ref. case 56)
<b>TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT</b>			<b>88 709,43 \$</b>
			case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
<b>FRAIS INTERIMAIRES RECUS</b>			<b>- \$</b>
			case 25

**Honoraires**

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3549 Phase 2	<b>Période couverte :</b>	De juillet à novembre 2005			
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Union des consommateurs					
<b>HONORAIRES</b>						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience <sup>1</sup>		Taux horaire ou demi-journée <sup>2</sup>	Sous-total	TPS/TVO (admissibles)	Total
<b>Avocats</b>	heures ou demi-journées					
Me Eve-Lyne Fecteau	Préparation (h)	176,0	165,00 \$	37 290,00 \$	2 801,41 \$	40 091,41 \$
	Audience (d)	50	165,00 \$			
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		37 290,00 \$	2 801,41 \$	40 091,41 \$
	176,0	50		case 26	case 27	case 28
				case 29	case 30	
<b>Analystes</b>	heures ou demi-journées					
Marc-Antoine Fleury	Préparation (h)	80,0	57,00 \$	7 410,00 \$	0,00 \$	7 410,00 \$
	Audience (d)	50	57,00 \$			
Dany Provencal	Préparation (h)	80,0	57,00 \$	4 560,00 \$	0,00 \$	4 560,00 \$
	Audience (d)	0				
	Préparation (h)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (d)			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		11 970,00 \$	0,00 \$	11 970,00 \$
	160,0	50		case 31	case 32	case 33
				case 34	case 35	

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

**BUDGET**

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

**Honoraires (suite)**



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3549 Phase 2	<b>Période couverte :</b>	De juillet à novembre 2005		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Union des consommateurs				
<b>HONORAIRES (suite)</b>					
<b>Type de ressources</b>	<b>Temps de préparation et d'audience<sup>1</sup></b>	<b>Taux horaire ou demi-journée</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVA (admissibles)</b>	<b>Total</b>
<b>Témoins-experts</b>	heures ou demi-journées				
A déterminer	Préparation (h)	130,0	220,00 \$	30 800,00 \$	2 313,85 \$
	Audience (d)	10	220,00 \$		
	Préparation (h)	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (d)	0	- \$		
<b>Total</b>	<b>Préparation :</b> 130,0	<b>Audience :</b> 10		30 800,00 \$	2 313,85 \$
	case 36	case 37		case 38	case 39
<b>Experts-conseil</b>	heures				
	Préparation (h)	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h)	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total</b>	<b>Préparation :</b> 0,0	n/a		0,00 \$	0,00 \$
	case 41	case 42		case 43	case 44
<b>Coordonnateurs</b>	heures ou demi-journées				
Marc-Antoine Fleury	Préparation (h)	28,8	33,00 \$	950,40 \$	0,00 \$
	Audience (d)	0	- \$		
	Préparation (h)	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (d)	0	- \$		
<b>Total</b>	<b>Préparation :</b> 28,8	<b>Audience :</b> 0		950,40 \$	0,00 \$
	case 46	case 47		case 48	case 49
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>				<b>81 010,40 \$</b>	<b>5 115,26 \$</b>
	case 51	case 52		case 53	case 53

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

**Dépenses**

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3549 Phase 2	<b>Période couverte :</b>	De juillet à novembre 2005		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	Union des consommateurs				
<b>Nom des personnes :</b>					
<b>DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT<sup>1</sup></b>					
<b>Transport</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de kilomètres</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Automobile	0,31 \$/km	0	- \$	- \$	\$
Autobus			- \$	- \$	\$
Train	classe économique		- \$	- \$	\$
Avion			- \$	- \$	\$
<b>Hébergement</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Région de Montréal <small>(maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	\$
Région de Québec <small>(maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	\$
Région de Gatineau <small>(maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	\$
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	\$
Hébergement privé <small>(maximum de 35,00 \$ par jour)</small>	- \$	0	- \$	n/a	\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>DÉPENSES DE TRADUCTION</b>					
<b>Traduction</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de mots</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

<sup>1</sup> L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.